



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2023

La réunion a débuté à 20 h sous la présidence de Philippe REYNAUD, Maire.

**Etaient présents** : Philippe REYNAUD, Damien BOMPARD, Jean-Marc GRANCONATO, Paul-Henri BARBEROUSSE, Sandra GOVIN, Pieter LE CLERCQ, Damian PATUREL, Jean-Noël PETITJEAN

**Pouvoirs** : Romain MAGAND par Damian PATUREL  
Alexandrine VILLALONGA-BONNET par Philippe REYNAUD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.  
Monsieur Jean-Noël PETITJEAN est désigné comme secrétaire de séance.  
Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022
- 2°) Réhabilitation école : finalisation du cahier des charges
- 3°) Aire de camping : présentation des devis et demande de subvention
- 4°) Restos du coeur Dieulefit : subvention pour le nouveau local
- 5°) Chemin de Turtaux : cession du délaissé de voirie aux riverains
- 6°) Questions diverses et informations

1°) Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité

**2°) Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école** : finalisation du cahier des charges.

**Philippe Reynaud** : après plusieurs échanges avec le CAUE, je pense qu'il est nécessaire de revoir à la baisse nos ambitions concernant la rénovation de l'espace ancienne école. En effet, les coûts prévisionnels annoncés seront difficilement supportable par la municipalité et ceci malgré les subventions (qui devraient avoisiner les 80 % du projet). Le projet comprend trois parties :

- la salle d'animation (deux pièces)
- l'aménagement de la cour
- la réfection de la mairie (locaux administratif, salle du Conseil et sanitaire).

Monsieur le Maire pense qu'il faut écarter du projet les points suivants :

- la rénovation de la salle du Conseil
- la restauration du préau ainsi que son embellissement
- retirer la possibilité d'installer un comptoir dans la cloison, fermé avec un rideau
- rejeter la proposition « la mutualisation des sanitaires et le déplacement du Conseil municipal dans la salle d'animation place de Verdun..... Le bureau des élus pourrait s'installer dans la salle du Conseil actuel. Le secrétariat posséderait plus de surface pour aménager un espace de travail et un accueil du public décent. »
- suppression de l'aménagement de la cour et des abords

L'ensemble des élus semblent convaincu de contenir les coûts de réhabilitation. Pour l'instant aucun vote ne confirme les choix opérés.

Le deuxième point concerne l'acceptation des missions à confier. Elles sont au nombre de trois : la mission DIAG, la mission de base de maîtrise d'œuvre en bâtiment et les missions complémentaires (simulation thermique dynamique et ordonnancement, pilotage et coordination des travaux). Pour l'instant, les élus ne désirent pas se prononcer compte tenu du manque d'éléments pour choisir les missions les plus pertinentes.

Monsieur le Maire reporte la prise de décision et demandera des explications complémentaire auprès des membres du CAUE . Un rendez-vous est pris le 24 janvier 2023 à 14h30.

### **3°) Aire de camping** : présentation des devis et demande de subvention

**Damien Bompard** : le premier élément qui va conditionner la réalisation du projet est l'absence de subvention pour ce type de réalisation. Comme convenu précédemment, nous avons demandé des devis de matériel pour la clôture et pour les travaux de sanitaires.

La clôture fait en totalité 325m sur 1,20m de hauteur. Le devis de matériel chez Duffour s'élève à 5135€HT pour les ganivelles et 395€HT pour les poteaux. Soit un total de 6634,50€HT.

Pour les sanitaires les travaux sont estimés à 3454€HT par la société CALVEZ.

Compte tenu des moyens limités de la Commune, il est nécessaire de prioriser les réalisations. Les sanitaires s'imposent comme prioritaire.

#### ***Délibération n° DE\_2023\_001 -***

Après avoir entendu l'exposé de M. BOMPARD Damien, adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de prioriser l'amélioration des sanitaires du camping

ACCEPTTE le devis de l'entreprise CALVEZ concernant la pose de faïence et de carreaux au sol d'un montant de 3 454.60 € HT

AUTORISE le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération

### **4°) Resto du Coeur Dieulefit** : subvention pour leur nouveau local.

Le Maire informe qu'il a rencontré les responsables des restaurants du coeur de Dieulefit. Leur local actuel doit être repris par son propriétaire pour d'autres projet. La municipalité de Dieulefit propose de les reloger en mettant à leur disposition une ancienne remise mais ce bâtiment est entièrement à remettre en état pour pouvoir accueillir du public.

Le Maire propose de leur accorder une subvention exceptionnelle de 500 € ou 1000 €

Le vote des élus présente : 4 votes pour 500€ et 6 pour 1000€.

#### ***Délibération n° DE\_2023\_002***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 1000 € au restos du Coeur de Dieulefit pour l'aménagement de leur nouveau centre.

DIT que la somme sera inscrite au BP 2023.

### **5°) Chemin de Turtaux : Délaissé de voirie - DE 2023 003**

Sur le rapport et proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.112-8 et 141-3,

Considérant que la commune a régularisé le tracé du chemin de Turtaux en devenant propriétaire des parcelles

D 812 et D 809,

Considérant que les parcelles D814 et D815 n'ont pas pour fonction de desservir ou d'assurer la circulation, que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause et qu'elles ne sont pas affectées à la circulation générale,

Considérant que le chemin rural de turtaux relève du domaine privé communal,

Considérant que la cession d'un délaissé de voirie doit intervenir dans le respect des dispositions de l'article L.112-8 du code de la voirie routière qui prévoit un droit de propriété aux riverains de parcelles déclassées ;

Considérant que Monsieur PETITJEAN Jean-Noël et Mme VIALLE Aline sont riverains directs de la parcelle D814,

Considérant que Mme RANC Christiane, M AUDRAN Eric et Mme PIQUEMAL Nelly sont riverains directs de la parcelle D815,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation des parcelles cadastrées D814 et D815 d'une contenance totale de 184 m2 en nature de délaissé de voirie ;

AUTORISE la cession des parcelles D814 et D815 aux riverains réciproques pour la somme de 1 € symbolique

Dit que les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.

#### **6°) Questions diverses et information**

Damien Bompard déclare que les recherches de fuites sur le réseau d'eau est en bonne voie. Une dernière vérification doit être réalisée sur le quartier Guisand mardi 24 janvier 2023.

Mise en place de chicanes sur les trois accès au village. Il s'agit dans un premier temps de tester le positionnement de ces dernières avant de fixer définitivement des chicanes non amovibles.

L'association Osez demande l'autorisation de refaire la fête des artisans le 23 juillet 2023.

Le Mobil'Sport est une structure itinérante qui a pour but d'amener l'activité physique et sportive dans les territoires qui en sont dépourvus. Mobil'Sport souhaitent dynamiser les territoires ruraux sous trois aspects : - côté santé - vecteur de cohésion sociale - facteur d'attractivité. Le Mobil'Sport est une initiative portée par la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural. Le Mobil'Sport Ardèche a été le premier dispositif créé en 2015. Il intervient dans les villages ruraux du département auprès de tous publics (enfants, adolescents, adultes, seniors) et dans différents cadres tels que les écoles, le milieu associatif ou lors d'évènements. Il contribue également à la pratique d'activités physiques auprès de publics éloignés socialement du sport ainsi que pour des séances de sport sur ordonnance. Pour plus d'information vous pouvez consulter le site suivant: <http://www.sportrural07-26.fr/mobil sport/>.

La séance du conseil est levée à 21 h 45

Le Maire  
Philippe REYNAUD

Le secrétaire de séance  
Jean-Noël PETITJEAN